

## REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE -INTERVENANTS A DOMICILE-

Cette formation va permettre à vos salariés de prendre conscience des dangers, tout en respectant et appliquant les règles et les mesures de prévention liées à leurs interventions au domicile des particuliers.

### Objectifs pédagogiques :

Permettre au salarié de :

- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité à appliquer et les risques et mesures de prévention à observer à domicile, conformément aux directives préconisées par l'INRS,
- S'adapter aux exigences d'hygiène, de sécurité et de nettoyage au domicile des particuliers,
- Participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, ainsi qu'à la sécurité (comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'accident ou d'incident) de la personne aidée.

### Public :

Tous personnel intervenant au domicile de particulier

Formateur : Consultant J+ FORMATION

Tarif : voir devis ci-joint

### Prérequis :

Aucun

Contrôle du suivi : Les stagiaires émargent une Feuille de présence par demi-journée de formation, pour justifier de leur participation.

Le formateur signe également ces Feuilles de présence ; à la fin de la session, il élabore un compte-rendu de formation.

### Durée :

2 Journées (14h00)

### Moyens pédagogiques :

Apports théoriques (powerpoint, vidéo..) et apports pratiques : cas concrets et échanges oraux à partir d'expériences vécues par les stagiaires ou d'expérience du formateur.

- Méthodes participatives et actives, mises en situation pratiques avec exercices, par exemple : documents liés à l'utilisation d'un produit d'entretien (Protocole, étiquetage...)

### Evaluations

- Une évaluation à chaud est réalisée par les stagiaires : fiche d'évaluation à compléter en fin de session. Elle concerne principalement le déroulement et le contenu de l'action de formation, ainsi que le degré de satisfaction à l'issue de cette action.

- Une évaluation à froid sera réalisée par le client commanditaire du projet après retour des participants sur leur poste de travail et après mise en pratique des acquis.

### Modalité de validation des compétences

- Délivrance d'un Certificat de réalisation de la formation.

Accessibilités : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques.

Notre REFERENTE HANDICAP Joëlle Gruelles est chargée d'organiser leur accueil, et reste à leur disposition au 07 78 39 84 28 ; [jplusformation@hotmail.com](mailto:jplusformation@hotmail.com).